



Le mot du maire



Depuis longtemps, le Conseil Municipal souhaitait mettre en place un Conseil Communal des Jeunes à l'école élémentaire. C'est une des actions de notre Agenda 21 et c'est désormais une réalité depuis le 16 octobre par les élections des jeunes candidats, deux par classe, un garçon et une fille, élus pour un an. La parité est donc respectée.

L'installation officielle des jeunes élus a eu lieu le 19 octobre en ouverture de la réunion du Conseil Municipal avec leur présentation.

Mieux connaître sa commune, initier les jeunes à la vie du village en découvrant les problèmes quotidiens, participer à la vie citoyenne et leur faire découvrir la gestion d'une commune, permettre aux enfants de participer au dynamisme de SANCÉ, apporter un regard neuf, développer leur esprit critique, découvrir des lieux et rencontrer des acteurs locaux, voilà les principaux objectifs. Les premières réunions sont programmées en novembre, avec visite de la Mairie et de son fonctionnement ainsi que les premières idées de projet.

Je suis persuadé qu'ils sauront nous faire connaître leurs opinions sur différents projets qui leur tiennent à cœur et qui parfois nous échappent. C'est une action que je crois importante pour une meilleure participation de tous et cela valait bien que je consacre cet éditorial à cet événement.

Bon courage à nos jeunes élus.

Roger MOREAU, Maire ■

École Primaire

Nettoyons la nature



Dans le cadre d'un partenariat entre l'École Primaire de SANCÉ et la Mairie, ce sont plus de 120 élèves, accompagnés de leurs enseignantes, de parents et de grands-parents, qui se sont investis dans le projet «nettoyons la nature» initié par le centre Leclerc.

Des sacs poubelles et des gants de protection leur avaient été remis avant de partir. Si les plus jeunes nettoyaient les quartiers proches de l'école, les plus grands se rendaient sur la Grisière. Ils étaient aidés dans leur collecte par Orion, cheval de trait comtois de l'Association Verdun Attelage Bourguignon, qui après avoir transporté les sacs de pique-

nique, promena les élèves, et rapporta les sacs de déchets aux bennes de tri sélectif.

En fin de journée, l'ouverture des sacs permit de constater que ce sont les mégots de cigarettes qui polluent le plus la commune. Il paraît donc nécessaire de sensibiliser les fumeurs au respect des lieux publics et de la nature !

La mobilisation générale des élèves et leur intérêt pour nettoyer la commune ont fait de cette journée un succès. Mais le travail sur le respect de l'environnement ne s'arrêtera pas là et d'autres projets verront le jour au cours de cette année scolaire. ■

Comité de fleurissement

Les membres du jury départemental du concours 2009 des «villes et villages fleuris» en Saône-et-Loire étaient à SANCÉ le 21 juillet pour visiter les réalisations florales. SANCÉ fait partie d'un petit groupe de villages du département à pouvoir afficher le panneau «*deux fleurs*».

Les experts du jury ont été accueillis par Monsieur Henri VOUILLON, Maire-adjoint, Madame Florence BODILLARD, présidente du Comité de fleurissement, Monsieur Fernand CORREIA, représentant le personnel communal technique, et toute l'équipe de précieux bénévoles qui, tout au long de l'année, apportent les soins attentifs et réguliers aux nombreux massifs. Ils ont pu apprécier l'investissement et la qualité des espaces verts, des pelouses et des multiples variétés de fleurs.

Les horticulteurs, pépiniéristes et paysagistes, membres du jury, ont certainement, depuis cette date, fait la synthèse de leurs jugements avant d'établir le palmarès définitif qui ne nous sera communiqué qu'au début de l'année 2010, mais SANCÉ, qui poursuit régulièrement son action d'embellissement, reste à la hauteur de son label fleuri.

L'aspect général du fleurissement, la diversité des plantes utilisées, leur entretien, l'harmonie des couleurs et des volumes, sont autant de critères qui permettront d'établir le classement.

Il nous reste maintenant à attendre le verdict, mais la confiance est de rigueur, *la deuxième fleur sancéenne* devrait être confirmée. ■



Activités culinaires

CUISINER VOUS INTÉRESSE

Roger et Jean-François vous diront comment participer à la reprise

Rendez-vous le jeudi 29 octobre à 18 h

dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie

Vœux du Maire

Pour marquer le changement d'année,

Roger MOREAU, Maire, et son Conseil Municipal

invitent tous les habitants de SANCÉ à participer à la cérémonie des vœux qui aura lieu le jeudi 7 janvier 2010, à 19 heures, à la Salle des Fêtes.

► École de musique municipale Une rentrée débordante !



Merci à la C.A.M.VAL (Communauté d'Agglomération du Mâconnais VAL de Saône) !

La musique est enfin à la portée de tous, et nous enregistrons une quinzaine d'enfants à l'éveil musical et autant au chœur d'enfants, contre une moyenne de six l'année dernière. Le trimestre revient à 20 € pour les Sancéens concernant ces deux disciplines.

Concernant les classes d'instruments, les classes les plus fragiles voient augmenter aussi leurs effectifs : violon neuf élèves - trombone cinq élèves - percussions sept élèves - flûte neuf élèves - saxophone treize élèves. Les classes difficiles sont la classe de clarinette qui ne compte aucun débutant et celle de trompette avec un débutant seulement. En revanche, les classes de piano et guitare se sont vues refuser une dizaine d'élèves !

L'équipe de l'École de Musique Municipale réfléchit à des présentations d'instruments ou à une possibilité de classe découverte à la rentrée 2010, afin que les enfants puissent essayer avant de choisir.

Au total donc, c'est environ cent dix élèves qui apprendront la musique et enchanteront bientôt vos oreilles ! une nouvelle dynamique à l'école est ainsi donnée !

Voici les ensembles auxquels vous pouvez encore participer (séance d'essai possible) :

- Orchestre de l'École de Musique Municipale

de SANCÉ : le vendredi de 20 h 15 à 21 h 30 (préfabriqué derrière la Mairie) pour les adultes et les ados à partir de 14 ans, niveau fin de 1er cycle et début de 2ème cycle.

- Groupe de Musiques Actuelles : le lundi de 20 h 30 à 21 h 30 (préfabriqué derrière la Mairie) pour les amateurs ayant envie de jouer des Musiques Actuelles. Sont sollicités : instruments à vents, percussions, cordes amplifiées, ... etc.

Les concerts prévus au cours du premier semestre :

- mardi 17 novembre 2009 : l'heure musicale à 18 h 30 dans la salle Berlioz
- vendredi 22 janvier 2010 : soirée de l'Épiphanie à 20 h 30 à la Salle des Fêtes
- vendredi 5 février 2010 : l'heure musicale à 18 h 30 à la Salle des Fêtes

D'autres dates seront annoncées, mais retenez déjà un grand spectacle les 27 et 28 mai 2010 intitulé « les enfants du monde ». Grand projet, chansons écrites par les enfants de l'école primaire de SANCÉ et mis en musique par Philippe MAS, compositeur régional.

Attention, ce spectacle sera gratuit mais sur réservation.

Pour plus de renseignements, joindre Madame Cécile BENOIT, Directrice de l'École de Musique Municipale, au 03 85 20 53 66 ou par mail : ecole-musique@sance.fr



► Voirie, travaux rue Beausoleil

Dans les années 1980, la rue Beausoleil avait été entièrement reconstruite suite à la construction du pont S.N.C.F et quelques années plus tard avec l'aménagement du raccordement de l'autoroute A40 avec l'autoroute A6.

La solidité des fondations de cette rue est relativement bonne, mais la couche de roulement soumise à rude épreuve par le passage important de poids lourds, se dégrade inexorablement. Ce vieillissement est marqué par l'usure du liant entre les granulats, les fissures de plus en plus importantes et l'orniérage à certains endroits.

Les travaux de maintenance ont débuté en 2006 par l'aménagement du carrefour de la Croix, plus le traitement de 150 ml de chaussée en déflachage avec application d'un monocouche (émulsion et gravillons).

En 2008, nous avons entrepris l'aménagement du carrefour Beausoleil avec la rue du Château

du Parc en tourne à gauche avec la pose d'un tapis d'enrobé jusqu'à la borne à incendie côté R.N 6, et un déflachage avec bicouche jusqu'au raccordement avec le carrefour de la Croix.

En 2009, au mois d'août, l'entreprise Eiffage T.P a effectué un déflachage pleine largeur sur environ 5000 m2 entre le pont de Chatenay et le pont de la rue de Veyle, et 1000 m2 au droit des colonnes de tri sélectif. Ce travail ne se fait pas avec de l'enrobé mais avec une sorte de béton bitumineux, bien qu'il y ait une forte ressemblance entre les deux matériaux. Et enfin, pour durcir la couche de roulement, il est indispensable de compléter l'ensemble par un monocouche, qui rend la chaussée peut-être moins confortable, mais plus résistante à l'usure.

En 2010, si le budget le permet, nous essaierons de donner la touche finale à cette rue jusqu'à la R.D. 103.



► Centre de Loisirs du mercredi

C à y est, c'est la rentrée au Centre de Loisirs Sans Hébergement de SANCÉ !! Cette année sera rythmée par différents thèmes et notamment un premier trimestre sous le signe de l'environnement et de la nature. Au programme : des activités manuelles, des sorties, des jeux... bref... tout ce qu'il faut pour permettre aux enfants de s'amuser et de découvrir de nouvelles choses !!



Pour ceux qui ne le savent pas encore, le Centre de Loisirs est installé dans les locaux de la garderie municipale. Il accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans, scolarisés ou habitants sur la commune. Il fonctionne tous les mercredis pendant les périodes scolaires, de 7 h 30 à 18 h 30, et propose un service de restauration aux familles qui le désirent.

L'équipe pédagogique est constituée de trois personnes autour du directeur Monsieur David KUMPF. Cette équipe répond aux conditions d'encadrement et de qualification exigées par « jeunesse et sports ».

L'animation s'articule autour d'un projet pédagogique qui s'appuie sur des valeurs, telles que l'humanisme, la laïcité, la démocratie, l'égalité. Le mercredi, moment de rupture avec le quotidien, doit être vécu par les enfants comme un temps de récupération où le jeu et la détente prennent toutes leurs importances. Pour cela, les enfants disposent de l'ensemble des équipements sportifs et culturels de la commune.

Venez découvrir le centre de loisirs vu de l'intérieur en vous connectant à l'adresse suivante : <http://cl-sance.blogspot.com>

► F.N.A.C.A

Escapade Aveyronnaise

La Place Yves Hall était très animée le 1er juillet à 5 h du matin. Tous les ans, le Comité local F.N.A.C.A de SANCÉ organise, pour ses adhérents et amis, un voyage qui rencontre régulièrement un franc succès. Cette année, le département de l'Aveyron a été choisi.

Après l'installation dans le bus, le chauffeur de Voyages Girardot Organisation prenait la direction de Nant avec une première étape, la visite de la Cité Templière, la Couvertoirade, un superbe petit village fortifié. Ensuite, visite de Nant, bourg médiéval, avec arrêt dans une pâtisserie artisanale pour une dégustation de spécialités (galettes de templiers, bonbons au thym...).

Le lendemain, départ pour les Caves de Roquefort, l'authentique fromage mondialement connu par les fins gastronomes. Visite des Caves Société, les plus célèbres et les plus anciennes. Puis, départ pour le viaduc de Millau

avec une croisière fluviale pour le découvrir d'une manière insolite.

Le troisième jour a été tout aussi passionnant. Arrêt dans la ferme équestre du Domaine de Gaillac avec la visite du musée des traditions du Sud Aveyron, dégustation des produits du terroir et déjeuner au Domaine.

Après un retour sans faute, le bus déposait les participants ravis de leur escapade. La bonne ambiance qui a régné laissera sans aucun doute un beau souvenir à tous.

Remerciements aux organisateurs, Gérard PROST le président, Jean-Pierre PRIEUR le secrétaire et Simone FOULON la trésorière.

D'autre part, les membres actifs de la F.N.A.C.A remercient chaleureusement les participants et leur donnent rendez-vous du 5 au 12 juin 2010 pour la Croisière Dolce Vita (Italie, Sicile, Tunisie, Baléares, Espagne).



► Un geste pour vous, un geste pour tous

« Soyez vous-même le changement que vous voudriez voir dans le monde. »
Mahatma Gandhi (1869-1948)

La nature

Je respecte la faune

→ **Se faire tout petit** : Les animaux recherchent la tranquillité pour leurs activités vitales. Les observer est une activité passionnante et sans conséquence néfaste pour les espèces, pour peu que l'on soit discret. D'abord, il vaut mieux avoir le vent de face, car les animaux ont l'odorat très fin. Ensuite, il faut éviter les mouvements brusques et ne pas faire de bruit. Enfin, une paire de jumelles est la bienvenue pour mieux les admirer.

→ **Besoin de paix** : Si les plantes sont une passion, surtout, il ne faut pas les cueillir, car elles peuvent être rares et protégées. De même pour les papillons, que l'on doit laisser en liberté. Quant à l'écorce des arbres, les graffitis que l'on veut immortaliser déclenchent l'arrivée de parasites qui détruisent l'arbre entier. Toute plante, tout animal, même les plus banals, ont un rôle à jouer dans la nature.

Je reste dans les zones autorisées

→ **Un espace à préserver** : La nature est fragile, le minimum est de suivre à la lettre la réglementation mise en place. Les chemins balisés, propices aux balades à pied ou à VTT, doivent être empruntés. Le camping sauvage est à éviter : les zones aménagées préservent mieux la nature et les randonneurs.

→ **Des lieux privilégiés** : Les zones sensibles telles que les dunes littorales sont protégées par des clôtures qu'il faut à tout prix respecter : elles protègent la végétation, et notamment les oyats (grandes herbes qui aident à fixer les dunes). Les réserves naturelles ou les parcs nationaux, qui accueillent sous certaines conditions les promeneurs, comptent sur leur discipline.

Je gère mes déchets

→ **Attention les dégâts** : Abandonner ses déchets dans la nature a de lourdes conséquences. Les eaux et les sols sont durablement pollués par des piles ou des huiles de moteur. Même un simple papier gras jeté dans une rivière va se retrouver dans la mer !

→ **Être responsable** : Le moindre déchet abandonné dans la nature a de fortes chances

de s'y trouver encore l'année suivante. La démarche responsable est de prendre avec soi un sac plastique pour y déposer ses déchets. (Un chewing-gum jeté a besoin d'environ 5 ans pour se dégrader naturellement, une canette plusieurs dizaines d'années).

Je préviens les incendies

→ **La vigilance est de mise** : Une cigarette jetée par la portière d'une voiture est aussi dangereuse qu'un réchaud à gaz ou un barbecue.

Les rayons du soleil à travers une bouteille de verre abandonnée peuvent provoquer un incendie, par effet de « loupe ». Le feu, qui se propage très vite dans une forêt (surtout quand il y a du vent) provoque des dégâts considérables sur la faune et la flore : il est impératif d'être vigilant.

Je surveille mon animal domestique

→ **Garde rapprochée** : Les animaux domestiques sont susceptibles de déranger les espèces sauvages : il faut les maintenir sous surveillance lors d'une promenade. Dans la nature, un chien doit s'abstenir d'effrayer les animaux sauvages et les troupeaux.

Je préserve les milieux aquatiques

→ **Ne pas saccager** : Quel plaisir de se baigner dans un lac ou une rivière en été ! Mais attention, les milieux aquatiques sont fragiles, il faut donc éviter de piétiner le fond ou de remuer la vase, de déplacer des cailloux ou d'arracher les plantes, pour ne pas troubler tout un écosystème.

→ **Une attitude raisonnée** : La pêche pratiquée de manière excessive n'est pas recommandée : il faut se limiter à la consommation familiale et respecter les tailles minimales des poissons, crustacés et coquillages, pour assurer le renouvellement des espèces. Certaines d'entre elles sont protégées par la loi, et soumises à des restrictions (par exemple : la collecte des oursins est strictement interdite du 1er mai au 31 août, pendant la période de reproduction), il est donc nécessaire de s'informer.

Des gestes qui comptent pour notre planète !



► La Balade des Lavoirs

Le patrimoine historique de SANCÉ, riche de son Église, de sa Mairie et de ses châteaux, offre également **cinq lavoirs** bâtis aux 18 et 19ème siècles et répartis sur toute la commune : le lavoir d'Orgelan rue des Gaudriolles, le lavoir des Prés proche des commerces, le lavoir de Buyat près de la Salle de Sports, le lavoir d'Ouroux en bas de l'impasse du même nom, et le lavoir de la Grisière appelé couramment fontaine du « soldat perdu ». Certainement le moins connu. Il est plus excentré, moins bien conservé et n'a jamais été couvert.

La commission municipale « environnement » qui réfléchit sur les possibilités de promouvoir les « déplacements doux » sur la commune a imaginé un circuit sur ce thème, la « **Balade des Lavoirs** ». Ce circuit entre parfaitement dans le concept des **Balades Vertes** créé par le Conseil Général de Saône-et-Loire, accessibles pour les randonneurs pédestres, vététistes et cavaliers. Ces circuits, sous forme de boucles praticables dans les deux sens, sont facilement identifiables grâce à une signalétique définie par une charte et harmonisée sur l'ensemble de la Saône-et-Loire. Les Balades Vertes sont maintenant présentes dans 190 communes. Ainsi, du nord au sud et de l'est à l'ouest du département, 339 circuits, soit 3 500 km de sentiers Balades Vertes, s'offrent aux amoureux de la nature. Au départ de chaque circuit, généralement situé au cœur du village, se trouve un panneau d'information **R.I.R.** (Relais Informations Randonnées) ou Totem. Celui-ci présente les circuits balisés, détaille les différents parcours et informe sur

les richesses touristiques et les services proposés sur le secteur. Afin de s'intégrer dans cette démarche, il est nécessaire d'inscrire au **P.D.I.P.R. 71** (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) les voies empruntées pour effectuer ces circuits. Celui-ci a pour objectif de répertorier les chemins, les protéger, et aider à aménager et à entretenir le réseau de randonnée, de faire connaître ce réseau par la réalisation et la diffusion d'outils touristiques (topoguides, bornes d'informations, diffusion sur Internet, ...).

Les communes inscrites au P.D.I.P.R. 71 font l'objet d'une subvention octroyée par le Conseil Général dans le cadre de l'entretien de ces chemins.

Une délibération a donc été prise au cours de la séance du Conseil Municipal du 7 septembre 2009 afin de demander l'inscription au P.D.I.P.R. 71 des chemins concernés par la « Balade des Lavoirs ».

Cette démarche, s'intégrant dans la mise en œuvre de création de déplacements doux sur la commune dont les Sancéens peuvent déjà profiter grâce à la Coulée Verte reliant la rue des Gaudriolles à la rue du Parc, a également pour but de faire connaître l'agrément de notre commune aux amateurs de tourisme vert et de randonnées.



► Stade de la Grisière



La construction de nouveaux vestiaires au Stade de football de la Grisière est bien lancée. Les travaux ont débuté en juillet pendant la trêve de manière à sécuriser le chantier et ne pas perturber le déroulement des matchs.

La majorité des travaux de terrassement et d'assainissement a ainsi pu être réalisée avant la reprise du championnat. Le gros œuvre est maintenant bien avancé. Les entreprises, Sancéennes pour plusieurs d'entre elles, tiennent les délais sous la conduite de l'architecte Michel ROBIN.

Le nouveau bâtiment, d'une superficie légèrement supérieure à 100 m², permettra d'accueillir les joueurs dans de bonnes conditions. La commission municipale « bâtiments » avec

les dirigeants de Sancé Football Club ont élaboré ce projet de conception simple mais avec des prestations de qualité adaptées à ce type de locaux, afin qu'il puisse perdurer dans le temps. Il comporte deux vestiaires de 25 m² répondant aux nouvelles normes et équipés chacun de douches et sanitaires complets, un local arbitre, un bureau, un local technique et un sanitaire accessible aux handicapés.

Vous pourrez constater par vous-même l'avancée des travaux en venant encourager les joueurs lors des prochains matchs.

Ce nouvel équipement sportif doit être livré au début de l'année 2010, pour un coût total d'environ 200 000 € H.T, auquel il faut déduire les subventions déjà obtenues et à venir.

► Noël des producteurs à Sancé

La première édition du marché de l'association « Noël des Producteurs » a eu lieu à SANCÉ en décembre 2007 dans la très accueillante Salle des Fêtes.

Après l'enthousiasme des visiteurs, les membres actifs ont souhaité reconduire l'opération. La troisième édition aura donc lieu :

Vendredi 18 décembre 2009
de 10 h à 20 h
samedi 19 de 10 h à 20 h
et dimanche 20
de 10 h à 19 h
ENTRÉE GRATUITE

A cette occasion, vous découvrirez différents vins de propriété :

Champagne, bourgogne, beaujolais, anjou, alsace, mais également fromages, foie gras, escargots, huitres, diverses charcuteries, viandes : bœuf, cerf, miel, jus de fruits, sorbets, chocolats.

Des artisans seront également présents : bijoux, peinture sur bois, céramiste, tableaux, lampes et abat jour.

Des assiettes de dégustation vous seront proposées sur place par les producteurs.

« Noël des Producteurs » est une association de producteurs réunis par amitié, mais aussi par amour de leur métier, très ancré dans la tradition, le savoir faire et le respect de la nature. Elle a pour but de vous faire découvrir différents produits de la terre directement par ceux qui les font naître, les élèvent, et les élaborent avec soin et passion.

Compte-rendu des réunions du Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2009

Messieurs Pierre CHAMPION, Daniel GAILLARD et Madame Isabelle DE ARAUJO étaient excusés.

Monsieur Pierre CHAMPION avait donné pouvoir écrit à Monsieur Patrick CLERC et Madame Isabelle DE ARAUJO à Madame Florence BODILLARD.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **ADOPTE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 juin 2009 ;
- ▶ **DÉCIDE**, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, de retenir les propositions des entreprises les mieux-disantes pour la construction de nouveaux vestiaires au stade de la Grisière, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de travaux, et à demander les subventions susceptibles d'être allouées pour ce projet ;
- ▶ **ACTUALISE**, à compter du 1er septembre 2009, les tarifs des services publics communaux (restaurant scolaire, garderie, centre de loisirs sans hébergement et études surveillées) avec une augmentation de 2% pour l'année scolaire 2009-2010. Les tarifs de l'École de Musique Municipale sont également réajustés ;
- ▶ **MET** à jour les règlements intérieurs du restaurant scolaire municipal, de la garderie périscolaire et du centre de loisirs sans hébergement du mercredi ;
- ▶ **CRÉE** deux postes d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet, à compter du 1er septembre 2009 ; ces postes sont pré-affectés à des agents ayant des contrats à durée déterminée en cours et **FERME** le poste d'adjoint technique territorial 2ème classe à temps complet précédemment occupé par un agent parti à la retraite ;
- ▶ **VERSE** une subvention communale à l'association musicale San'céO qui a notamment participé au festival de musiques actuelles Sancé'stival ;
- ▶ **PRÉCISE** que la participation communale

aux sorties et séjours pédagogiques organisés par l'école primaire doit faire l'objet d'une demande auprès de Monsieur le Maire avec description du projet pédagogique et la participation des différents partenaires (parents, Sou des Écoles, coopérative scolaire, collectivités publiques) et que l'aide est limitée à la dépense réelle nette et **DIT** que les participations seront prises en compte par année civile, qu'elles sont exclusives, non cumulables et non transférables d'une classe à l'autre ;

- ▶ **ACCEPTE** le devis du **SY.D.E.S.L** (SYndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire) pour le remplacement des horloges de commande de l'éclairage public dans la perspective de faire des économies d'énergie ;
- ▶ **RENOUVELLE** avec le **C.L.E.M** (Centre de Loisirs Éducatifs en Mâconnais), pour l'année scolaire 2009-2010, la convention de prestation de services pour l'animation du centre de loisirs sans hébergement du mercredi ;
- ▶ **DÉCIDE** d'installer un ralentisseur, rue du Bourg, à proximité du restaurant scolaire municipal pour assurer la sécurité des piétons ;
- ▶ **SUSPEND** le service de l'aide aux devoirs aux collégiens, pour une année scolaire, le Collège Schumann offrant de nombreuses possibilités de soutien pédagogique aux Sancéens ;
- ▶ **PREND CONNAISSANCE** du bilan de l'action sociale 2008 établi par Madame Françoise BAJARD, adjointe chargée des affaires sociales.

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2009

Madame Isabelle DE ARAUJO et Monsieur Philippe GAGET étaient excusés.

Madame Isabelle DE ARAUJO avait donné pouvoir écrit à Madame Florence BODILLARD et Monsieur Philippe GAGET à Monsieur Patrick CLERC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **ADOPTE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 juillet 2009 ;
- ▶ **ACTUALISE** de 2% les tarifs de location de la Salle des Fêtes applicables à compter du 1er janvier 2010 ;
- ▶ **FIXE** les montants 2008 et 2009 de la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux France Télécom. Cette redevance est intégralement reversée au **SY.D.E.S.L** (SYndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire) ;
- ▶ **ACCEPTE** la convention pour 2009 avec la commune de Charnay-Lès-Mâcon pour la gestion du bien immobilier de la Grange du Bois restitué par le **S.I.G.A.L.E** (Syndicat Intercommunal de Gestion des Activités de Loisirs des Enfants), **EMET** le souhait que ce bien soit vendu rapidement pour éviter des frais inutiles aux communes qui en ont fait l'acquisition, c'est à dire les communes qui composaient la **C.C.M** (Communauté de Communes du Mâconnais) et **DIT** que, dans la mesure du possible, ce bien pourrait être acquis par la commune de Solutré ;
- ▶ **PREND CONNAISSANCE** du plan de continuité de fonctionnement des services municipaux, établi par les élus et le personnel communal, en cas de pandémie grippale ;
- ▶ **PREND CONNAISSANCE** du rapport annuel détaillé 2008, présenté par Monsieur Patrick CLERC, sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers établi par le **S.I.C.T.O.M** du Mâconnais (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) ;
- ▶ **DÉCIDE** l'adhésion de la commune au service « pôle retraite » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire ;
- ▶ **ETABLIT** un règlement pour le service de l'étude surveillée assurée à l'école élémentaire ;
- ▶ **INSCRIT** les chemins figurant sur le circuit de la « Balade des Lavoirs » au **P.D.I.P.R** de Saône-et-Loire (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Calendrier des manifestations

OCTOBRE

- ▶ **Dimanche 25** : Loto organisé par Sancé Football Club.
- Vacances scolaires de la Toussaint, du samedi 24 octobre 2009 après la classe au mercredi 4 novembre (rentrée le jeudi 5 novembre).

NOVEMBRE

- ▶ **Mercredi 11** : Cérémonie au Monument aux Morts à 11 h, le rassemblement se fera dans la cour de la Mairie. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie.
- ▶ **Samedi 14** : Soirée organisée par « Les Vendanges de l'Humour » en collaboration avec l'Association des Cuisiniers des Collectivités du Mâconnais. Soirée animée par TOPICK, humoriste né à Saint Rémy (Saône-et-Loire), à 20 h 30 à la Salle des Fêtes.
- ▶ **Dimanche 15** : Loto organisé par l'Amicale Sportive Sancé Basket.
- ▶ **Mardi 17** : Heure musicale de l'École de Musique Municipale à 18 h 30, salle Berlioz, à gauche dans la cour de la Mairie.
- ▶ **Samedi 21** : Vente de saucisson chaud beaujolais organisée par le Sou des Écoles, sur commande. Dégustation et vente de 10 h 30 à 13 h à la Salle des Fêtes.

DÉCEMBRE

- ▶ **Samedi 5** : Célébration de la Journée Nationale d'hommage aux « Morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie à 11 h au Monument aux Morts. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur.
- ▶ **Dimanche 6** : Loto organisé par l'Entr'Aide Paroissiale.
- ▶ **Vendredi 11** : Vente de sapins organisée par le Sou des Écoles, dans la cour de la Mairie.
- ▶ **Vendredi 18, samedi 19, dimanche 20** : Grand marché de Noël des producteurs à la Salle des Fêtes

Vacances scolaires de Noël, du samedi 19 décembre 2009 après la classe au dimanche 3 janvier 2010 (rentrée le lundi 4 janvier).

JANVIER 2010

- ▶ **Jedi 7** : Vœux du Maire à 19 h à la Salle des Fêtes.
- ▶ **Vendredi 15** : Concours de belote organisé par l'A.C.C.M (Association des Cuisiniers des Collectivités du Mâconnais).
- ▶ **Dimanche 17** : Loto organisé par le Club de la Tour.
- ▶ **Vendredi 22** : Soirée musicale de l'École de Musique Municipale à l'occasion de l'Épiphanie, à 20 h 30 à la Salle des Fêtes.
- ▶ **Dimanche 31** : Concert donné par la Chorale « Si l'on chantait » à la Salle des Fêtes.

Vacances scolaires pour la zone B (Dijon), du samedi 6 février 2010 après la classe au dimanche 21 février (rentrée le lundi 22 février).

VIRUS RESPIRATOIRES : GRIPPES, BRONCHITE, RHUME, BRONCHIOLITE...

LIMITONS LES RISQUES D'INFECTION

LES GESTES SIMPLES POUR LIMITER LES RISQUES D'INFECTION

DES GESTES SONT ESSENTIELS IL EST IMPORTANT DE LES ADOPTER POUR ÉVITER TOUT RISQUE D'INFECTION



1 LAVEZ-VOUS LES MAINS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR, AVEC DU SAVON PENDANT 30 SECONDES

- Et systématiquement :
- après avoir éternué,
 - avant et après avoir mangé,
 - après chaque sortie et retour au domicile,
 - après être allé aux toilettes.



frictionnez les ongles et le bout des doigts

frictionnez la paume des mains

frictionnez entre les doigts

frictionnez l'arrière des mains

REGIONS LE PLUS SOUVENT OUBLIÉES LORS DU LAVAGE DES MAINS



face intérieure

face extérieure



2 UTILISEZ UN MOUCHOIR EN PAPIER

- pour vous mouchoirer,
- pour tousser, pour éternuer,
- pour cracher,
- jetez votre mouchoir dans une poubelle,
- puis lavez-vous les mains.

N'UTILISEZ VOTRE MOUCHOIR QU'UNE SEULE FOIS



3 SI VOUS ÊTES MALADE, PORTEZ UN MASQUE* "CHIRURGICAL" EN PRÉSENCE D'UNE AUTRE PERSONNE

- portez votre masque à l'approche de vos enfants

CHANGEZ VOTRE MASQUE ENVIRON TOUTES LES 4 HEURES OU QUAND IL EST MOUILLÉ



placez le masque sur votre visage et attachez-le

remplacez le tout au masque sur la face du nez

changez le bas du masque sous le menton

LES VIRUS RESPIRATOIRES SE TRANSMETTENT PAR :



les postillons



les éternuements



la toux



la salive



les mains

ADOPTONS LES GESTES QUI NOUS PROTÈGENT

Pour plus d'informations :
www.sante.gouv.fr
www.inpes.sante.fr

